

Commission régionale des Officiels Techniques

Réunion du Mardi 09 Février 2021

En visio-conférence

Présents : Michaël JOUSSE, Jean-Pierre BAGRIOT, Olivier BARDOT, Sylvia GRAND-CLEMENT, Pierre GUILLON, Yolande JERINT, Daniel JOSIEN, François JOUSSE, Jean-Claude MARIE, Michèle MONACHON, Georges MOUY, David PETER, Béatrice PFAENDER, Benjamin RIBERON, Henri VALDENNAIRE

Excusés : Patrice AUBERT, Annick BIEHLER, Nicolas DOUMENG, Nathaly ELDIN, Marie-Odile GAY-LANCERMIN,

Début de la réunion à 20h

1) Retour sur les dernières formations niveaux Chef Juge

5 Modules ont été organisés en visio conférence du 1^{er} au 5 Février (Vérification des épreuves de Courses, Vérification des épreuves de Sauts, Vérification des épreuves de Lancers, Coordonner une équipe des départs, Posture de chef Juge). Bonne participations sur l'ensemble des modules, seul le module Coordonner une équipe des départs est en retrait (seulement 7 stagiaires).

Dans l'ensemble, malgré le fait d'être en visio conférence, il y avait de bons échanges. L'utilisation de plusieurs intervenants apportant du dynamisme.

L'accès aux modules étant libre, les groupes sont très hétérogènes et il apparait une grande disparité de connaissance sur le règlement entre stagiaire, nuisant parfois au bon déroulement. Plusieurs formateurs sont favorables à ce que le niveau juge de la spécialité soit un prérequis pour assister au module. La certification sur le terrain permettra néanmoins de filtrer ces hétérogénéités.

Une discussion s'engage sur la spécialité départ. Ainsi que le montre le faible nombre de stagiaires, cette spécialité souffre d'un manque de candidat. Sur beaucoup de compétitions départementales (tous les comités font part de cette problématique) ou sur certains meetings, il manque souvent des juges de départs (souvent 1 seule personne). Or le poste de juge de départ fait partie des postes clés d'une compétition, au même titre que le chronométreur, le juge-arbitre ou le secrétariat informatique. *Comment faire pour attirer plus de nouveaux juges de départs ?* Des pistes sont évoquées comme le dédommagement des déplacements, une campagne de communication, la généralisation des pistolets électroniques (pour casser le blocage de l'arme à feu). Le sujet reste à mûrir pour définir les bonnes actions.

Le déroulement du module « Posture de chef juge » fait l'objet d'importants échanges. Pris seul ce module nous apparait comme déconnecté des besoins. Les questions des quizz et QCM sont en

inadéquation avec le niveau chef juge, voire parfois choquantes. Pour une meilleure intégration, nous proposons que le contenu de ce module soit inclus dans les modules de spécialité. Une synthèse de nos observations et suggestions sera adressé à l'OFA pour demander une évolution de ce module.

2) Bilan de la réunion de discussion avec les comités départementaux

Une réunion a eu lieu par visio conférence le 26 janvier avec les comités départementaux pour échanger sur le processus de qualification des officiels. Tous les comités de la ligue étaient présents ce qui a permis d'échanger sur les besoins de chacun. Plusieurs points sont ressortis :

- Le besoin d'outils simples pour les comités et les stagiaires
- Le besoin de coordination entre comités
- La problématique du suivi des stagiaires

En termes d'outils, la commission émet les propositions suivantes :

- La communication d'un tutoriel écrit pour guider la saisie dans le SI-FFA AFS. Le document de formation du module « utilisation du SI-FFA AFS » constituera une bonne base de travail.
- Une session de formation sera mise en place mi-mars. En fonction des conditions sanitaires, cette session se déroulera soit en présentiel (avec 1 représentant par comité) soit par visio conférence.
- La rédaction d'un guide à destination des stagiaires. Ce guide décrira les étapes à suivre pour une qualification de l'inscription à un module aux conditions de certifications en passant par le passage des QCM.
- La mise en ligne d'un formulaire de demande de certification pratique. Pour cette phase si le stagiaire est l'initiateur de la demande, la COTR conserve la gestion en s'assurant des conditions d'évaluations et de la présence d'évaluateurs.

Pour la certification la commission décide de garder une certaine souplesse en laissant l'initiative aux stagiaires. Un cadre globale est notamment fixé pour décrire les compétitions éligibles à la certification. La compétition doit en effet être représentative du niveau visée [pour les assistants, les compétitions départementales ; pour les juges, les compétitions de zones et régionales toutes catégories ; pour les chefs juges, championnats de zones ou régionaux des catégories cadets et plus]. Dès que le calendrier estival sera établi par la CSO, la COTR indiquera les compétitions à privilégier pour les certifications. Il est par ailleurs demandé qu'il soit rappelé dans le livret des compétitions que pour un juge en formation le club doit fournir un juge qualifié.

Concernant les volets coordination et suivi, la commission propose :

- d'aider les comités en leur mettant à disposition une extraction régulière des licenciés éligibles à une qualification et en attente de certification (cette extraction étant faisable de manière autonome par chaque comité).
- Un tableau dans lequel chaque comité inscrira les modules qu'il organise afin de favoriser la complémentarité entre comités.
- Si un comité souhaite organiser une formation mais qu'il manque de ressource en formateur, il est invité à en informer la COTR qui pourra apporter son aide soit en apportant un formateur soit en mutualisant avec un autre comité.

3) Points divers

Un cycle de formation niveau juge sera organisé fin-mars/début avril. Ce cycle se veut le plus large possible en incluant les spécialités marche athlétique et secrétariat informatique (en plus des courses, sauts, lancers et départs). Des formations de classeur et escorte anti-dopage seront également mise en place en collaboration avec la commission Formation

Une refonte de l'espace formation des officiels sur le site internet de la ligue est prévue. Dans cet espace il sera demandé, outre les outils décrits précédemment au paragraphe 2), une page contenant les documents réglementaires (livret WA, réglementation des records...) et une page avec des ressources de formation.

La réunion est levée à 22h40

Le président de la COTR AURA
Michaël JOUSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jousse', written in a cursive style.